

1

L'ÉNERGIE, NOTRE BIEN COMMUN

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

La **Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives** (« **Loi 24** »), adoptée sous le bâillon en juin 2025, s'inscrit dans une tendance à la privatisation et à la déréglementation du secteur électrique. Plusieurs spécialistes y voient un recul historique qui pourrait compromettre l'accès à une électricité propre, fiable et abordable pour la population québécoise. Ils et elles craignent également que cela réduise la capacité du gouvernement à orienter la politique énergétique dans l'intérêt collectif à long terme.

NOTRE PROPOSITION

Adoptons une loi qui affirmera clairement que l'énergie issue du soleil, du vent, de l'eau et de la biomasse est un **bien public essentiel**. Cette loi invalidera toute disposition législative ouvrant la porte à la privatisation d'Hydro-Québec.

CONCRÈTEMENT ?



C'EST UNE RESSOURCE COLLECTIVE

qui doit être planifiée et gérée dans l'intérêt commun, afin de garantir l'accès, l'équité et la pérennité de notre approvisionnement.



FIN À LA PRIVATISATION

Elle invalidera toute disposition législative conduisant à la privatisation de la production, du transport ou de la distribution d'électricité.



COLLABORATION AVEC HYDRO-QUÉBEC

Elle mettra fin à la possibilité, pour des entreprises privées, de conclure de nouveaux contrats visant la production d'électricité à des fins de revente à Hydro-Québec. Elle empêchera les administrations municipales, les communautés autochtones et les entreprises privées de vendre leur participation à des projets énergétiques à toute organisation sauf Hydro-Québec.



LES AVANTAGES

1

PRIVATISATION

La loi barrera la route à la privatisation partielle ou totale d'Hydro-Québec.

2

RÉPONDRE AUX BESOINS

L'électricité répondra d'abord aux besoins de la population et à sa vision de l'économie du Québec, plutôt qu'à la recherche de profit privé.

3

DÉCISION DANS L'INTÉRÊT COMMUN

Elle permettra aux Québécois et Québécoises de décider ensemble des meilleurs usages de cette ressource commune, des façons de la développer et de la gérer dans le respect de nos objectifs climatiques, de la protection de la biodiversité, de la vitalité de nos collectivités et de la justice sociale.

EN SOMME...

La souveraineté énergétique, ça commence par la propriété collective de nos infrastructures !

2

UN BAPE GÉNÉRIQUE POUR DÉCIDER ENSEMBLE

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

La transition énergétique à réaliser exigera des arbitrages difficiles. Elle transformera nos façons de produire, de consommer et de nous déplacer. Une telle transformation doit être **débattue au grand jour**. Pour que les orientations adoptées soient éclairées et aussi consensuelles que possible, la population québécoise doit pouvoir **comprendre les enjeux et participer à un véritable dialogue social**.

NOTRE PROPOSITION

Dès 2027, tenons un **BAPE générique** sur l'avenir énergétique et industriel du Québec, appuyé par une vaste campagne d'information qui rejoindra tous les publics.

CONCRÈTEMENT ?



UNE CAMPAGNE D'INFORMATION INTENSIVE

Dès 2026, une campagne d'information sera déployée sur les options qui s'offrent au Québec en matière de transition énergétique et industrielle, ainsi que sur leurs dimensions climatiques, écologiques, économiques et sociales.



UN BAPE GÉNÉRIQUE EN 2027

En 2027, le ou la ministre de l'Environnement ordonnera une enquête avec audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).



UNE TOURNÉE DES RÉGIONS

La démarche inclura une tournée des régions et le rapport intégrera des considérations et recommandations différenciées selon les réalités et aspirations des collectivités.



LA PARTICIPATION AU CŒUR DU PROCESSUS

Des efforts concrets seront faits pour assurer la participation des populations marginalisées et pour convenir avec les communautés autochtones de modalités garantissant la pleine prise en compte de leurs points de vue.



UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Une attention particulière sera donnée à la filière éolienne, sur laquelle un BAPE générique est vivement réclamé depuis longtemps.



LES AVANTAGES

1

DÉCISION COLLECTIVE

Un dialogue social ouvert et honnête permettra aux Québécoises et Québécois de définir collectivement un cap clair pour concilier au mieux ce qui a de la valeur à leurs yeux: **une économie en santé, l'équité sociale, la protection de notre environnement et de nos territoires.**

2

PROJETS ÉNERGÉTIQUES CONSENSUELS

Le BAPE minimisera le nombre de projets énergétiques et industriels qui n'aboutissent pas ou qui doivent être remaniés à cause d'un manque d'études préalables ou d'acceptabilité sociale. Les projets qui iront de l'avant bénéficieront de l'adhésion de la population.

3

L'IMPORTANCE DU BAPE

L'exercice réaffirmera l'importance et le rôle du BAPE ainsi que l'adhésion du gouvernement à la tradition de dialogue social qui définit le Québec.

EN SOMME...

Du partage des savoirs et du choc des perspectives émergera un Québec plus uni et plus résilient!

3

UNE OPÉRATION DE DÉCARBONATION À LA HAUTEUR DE NOS CAPACITÉS

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Face à la crise climatique, écologique et géopolitique, il faut cesser de tourner en rond et nous **libérer le plus vite possible du pétrole et du gaz**. Ces combustibles fossiles fournissent plus de 50 % de l'énergie consommée au Québec. Ils plombent notre déficit commercial année après année et sont responsables de 70 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Saisissons l'occasion d'écrire une nouvelle page de notre histoire collective.

NOTRE PROPOSITION

Adoptons une **Loi sur la carboneutralité** qui nous engagera pour de bon à réaliser la décarbonation.

CONCRÈTEMENT ?

Nos objectifs



D'ici 2035, avoir **réduit** de 50 % les GES émis par le secteur de l'énergie



D'ici 2045, avoir **libéré le Québec des énergies fossiles** en misant en priorité sur la sobriété et en complémentarité sur les nouvelles infrastructures d'énergies renouvelables



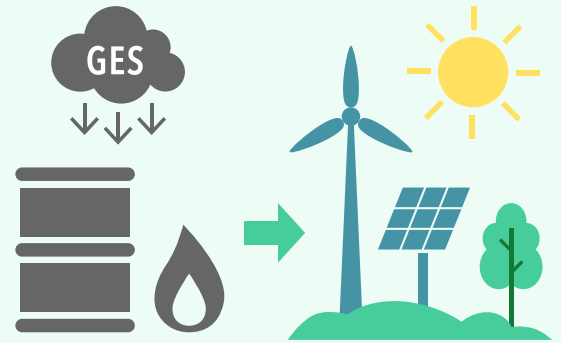
Réserver le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène vert strictement aux usages impossibles à électrifier



Exclure le nucléaire et l'hydrogène bleu du mix énergétique québécois

Les mécanismes de la loi

- la mise en œuvre d'un **plan d'action complet assorti de cibles contraignantes** dans tous les secteurs, aux cinq ans;
- une participation éclairée de la population aux arbitrages;
- l'éradication de la **précarité énergétique**;
- l'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités;
- l'intégration de modalités améliorant les conditions de vie des personnes à revenus modestes;
- une transition juste pour les travailleurs et travailleuses du secteur fossile et les communautés qui en dépendent;
- la mise en place d'une politique industrielle en cohérence avec la Loi;
- le rétablissement de l'**interdiction complète** de vente de véhicules à essence à partir de 2035.



LES AVANTAGES

1

ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE

Dépendre de sources d'énergie renouvelables et presque entièrement locales renforcera notre sécurité et notre souveraineté énergétiques tout en améliorant grandement la balance commerciale du Québec.

2

ÉCONOMIE PLUS FORTE

Du même coup, la décarbonation soutiendra la compétitivité de nos entreprises et réduira les dépenses en santé liées à la pollution engendrée par les combustibles fossiles.

EN SOMME...

Un Québec décarboné qui ne laisse personne derrière, c'est un Québec blindé pour affronter les défis du 21^e siècle !



4

L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, UNE RICHESSE À VALORISER

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Sous le prétexte de décarboner, le gouvernement du Québec veut doubler la production d'électricité en 25 ans et soutenir la production intensive de gaz naturel renouvelable et d'hydrogène. Ce chantier monumental occasionnerait inévitablement des coûts colossaux et des perturbations majeures aux milieux naturels, habités et agricoles. Bien sûr, la décarbonation doit se faire d'urgence, mais il faut la réaliser en donnant toute sa place à **la ressource énergétique la plus efficace et la moins coûteuse : l'économie d'énergie.**

NOTRE PROPOSITION

Précisons dans notre Loi sur la carboneutralité que la sobriété énergétique, incluant l'efficacité, est la **filière prioritaire à développer.**

CONCRÈTEMENT ?

Notre Loi sur la carboneutralité fixera l'objectif d'avoir réalisé d'ici 2045 la sortie des énergies fossiles :

Réduire la consommation totale d'énergie du Québec d'au moins 35% :

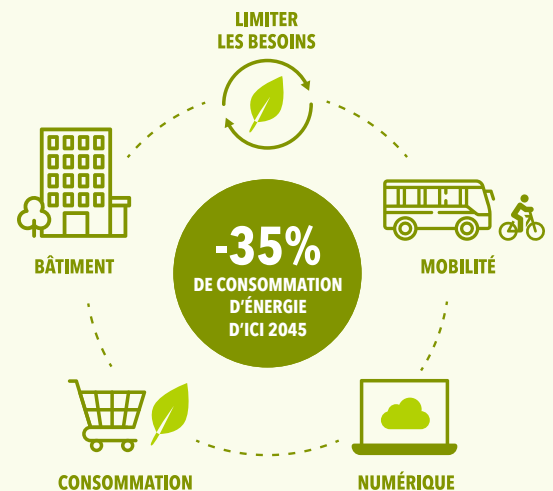
$\approx 500 \text{ TWh/an} \times -35\% \approx -175 \text{ TWh/an}$

Limiter les besoins de nouvelles capacités électriques à 35% de la consommation actuelle :

$\approx 200 \text{ TWh/an} \times +35\% \approx +70 \text{ TWh/an}$

Les économies d'énergie seront réalisées via les **gains d'efficacité** liés à l'**électrification** et aux **avancées technologiques**, la **lutte au gaspillage d'énergie et de biens** et les **mesures structurantes** déployées dans tous les secteurs :

- ✓ **BÂTIMENT** – Un bouquet d'actions incluant une stratégie thermique ambitieuse, la révision des codes de construction, un grand chantier de rénovations écoénergétiques incluant l'installation de thermopompes dans un maximum de bâtiments et un plan sur 20 ans pour éliminer les passoires et bouilloires thermiques.
- ✓ **MOBILITÉ** – Un réseau de transport collectif de calibre mondial d'ici 2050; 45 milliards \$ pour les 10 premières années; exemplarité de l'État en matière de choix et de localisation des infrastructures et édifices publics.
- ✓ **CONSOMMATION** – Des pratiques d'affaires responsables, un répit pour le budget des ménages.
- ✓ **NUMÉRIQUE** – Une politique nationale de désescalade et de souveraineté numériques.



LES AVANTAGES

- 1 **DES COÛTS ÉVITÉS**
Les analyses d'Hydro-Québec estiment les coûts évités à 9 ¢/kWh via l'efficacité et 13 ¢/kWh via la sobriété.
- 2 **UNE SOLUTION DURABLE**
L'économie d'énergie prévient une explosion tarifaire tout en contribuant énormément à la sécurité énergétique et à la décarbonation du Québec, sans atteinte aux milieux naturels, habités et agricoles.

EN SOMME...

Chaque kilowatt-heure économisé est une victoire pour notre portefeuille, notre environnement et nos collectivités !

5

DES PÔLES D'ACTION RÉGIONAUX POUR FAÇONNER ENSEMBLE LE QUÉBEC DE DEMAIN

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

La transition vers la neutralité carbone, la sobriété énergétique, la réduction des inégalités et la protection de la biodiversité soulève des défis qui dépassent largement le secteur de l'énergie. Elle appelle à des transformations profondes, systémiques, qui ne peuvent pas venir uniquement d'en haut : **c'est sur le terrain que la transition prend vie**. Et ça tombe bien ! Les **collectivités territoriales** sont les mieux placées pour définir leurs priorités, rassembler leurs forces vives, faire émerger des solutions concrètes et bien adaptées. Encore faut-il qu'elles disposent des **ressources nécessaires** pour le faire.

NOTRE PROPOSITION

Formons dans chaque région administrative un **Pôle d'action de la transition socioécologique** qui veillera à planifier et concrétiser de manière concertée l'avenir du territoire.

CONCRÈTEMENT ?



UNE MOBILISATION RÉGIONALE

Chaque Pôle régional rassemblera les **acteurs locaux** - instances de concertation, établissements d'enseignement, de recherche, de santé et de culture, mouvements citoyens, syndicats, organismes environnementaux, secteur privé et acteurs de l'économie sociale, organismes communautaires, groupes marginalisés, jeunes et communautés autochtones si elles le souhaitent.



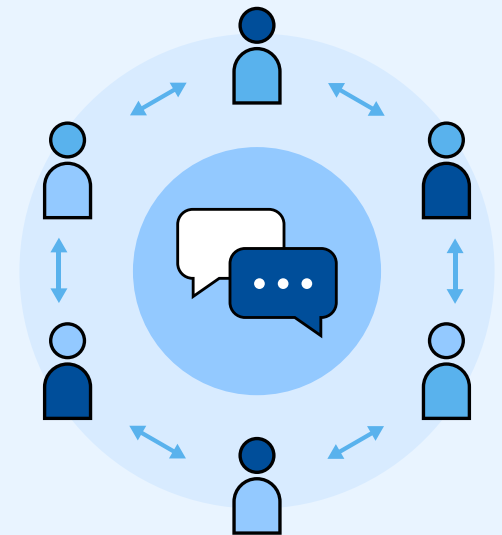
UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE

Les membres du Pôle collaboreront étroitement avec les élu-es de tous les paliers pour faire avancer la collectivité vers une vision commune de l'avenir du territoire, pour définir les chemins menant à ce futur souhaité et pour réaliser les projets structurants qui viendront concrétiser les transformations. Les Pôles seront gérés selon les principes de la **démocratie participative**.



DEUX OUTILS POUR SOUTENIR L'ACTION

- Un **Conseil national de la transition** sera formé pour animer les synergies entre les Pôles et soutenir leur travail : partage de connaissances, création d'outils, accompagnement, animation, etc.
- Un **Fonds de la transition** financera la mise en place et le fonctionnement du Conseil national et des Pôles régionaux. Il servira de conduit pour canaliser les leviers collectifs d'investissement vers les projets structurants des Pôles.



LES AVANTAGES

1

S'APPROPRIER LA TRANSITION

La population et les acteurs clés de chaque région du Québec pourront s'approprier leur version de la transition socioécologique.

2

PASSER À L'ACTION

Ils pourront l'opérationnaliser grâce à une démarche structurée, ambitieuse, inclusive et efficace.

EN SOMME...

Donner aux collectivités les moyens d'être les maîtresses d'œuvre de leur propre transformation, c'est la voie du succès de la transition !

6

NON AUX NOUVELLES INFRASTRUCTURES FOSSILES

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Au cours des dernières décennies, la population du Québec a fait échec à tous les grands projets d'énergies fossiles qu'on a voulu lui imposer. Cette résistance s'explique par la conscience environnementale des Québécois et Québécoises, mais aussi par une lecture lucide des faits, soutenue par des études implacables : ces projets d'un autre siècle **menaçaient les écosystèmes, aggravaient la crise climatique et offraient peu de retombées économiques au Québec**.

Malheureusement, depuis janvier 2025, les politiques protectionnistes et l'imprévisibilité du président américain ont créé une onde de choc d'une rare intensité au Canada. Des adeptes des énergies fossiles ont saisi l'occasion pour **remettre sur la table certains projets qui avaient été clairement rejetés dans le passé ou pour proposer des projets semblables**, invoquant la « sécurité énergétique » de l'Est du Canada ou la « relance économique ».

Heureusement, ni le Canada ni le Québec n'ont besoin de nouvelles infrastructures fossiles. Dès 2015, un groupe de 60 scientifiques canadiens démontrait que le Canada, avec son vaste potentiel en énergies renouvelables, pouvait atteindre en 20 ans une production d'électricité 100 % sobre en carbone. Et le Québec est particulièrement choyé à cet égard : il a tout ce qu'il faut – **l'eau, le vent, le soleil et l'intelligence collective** – **pour bâtir un avenir viable**. Il n'a aucun intérêt à ternir sa réputation en ouvrant la porte à des énergies du passé.

NOTRE PROPOSITION

Adoptons une **Loi interdisant toute nouvelle infrastructure fossile**, ainsi que toute expansion des installations existantes d'extraction, de transport, de traitement ou de distribution d'énergies fossiles.

CONCRÈTEMENT ?

En marge de l'adoption de la Loi, nous ferons savoir au reste du Canada et aux autres pays du monde que le Québec est tourné vers une économie résolument moderne :



DÉCARBONÉE



RESPECTUEUSE DES LIMITES DES ÉCOSYSTÈMES



PORTEUSE DE JUSTICE SOCIALE



LES AVANTAGES

1

UN MESSAGE FORT

En opposant un non catégorique aux projets pétroliers et gaziers, nous envoyons au monde un message de confiance et de fierté.

2

UN QUÉBEC D'AVENIR

Un Québec qui choisit une économie en santé, la résilience, la vitalité de ses communautés et la protection de son territoire.

EN SOMME...

Quand on pense aux intérêts du Québec, le choix de rejeter les nouvelles infrastructures fossiles est clair, courageux et rassembleur !



7

LE DROIT À LA CHALEUR ET À LA FRAÎCHEUR POUR TOUTES ET TOUS

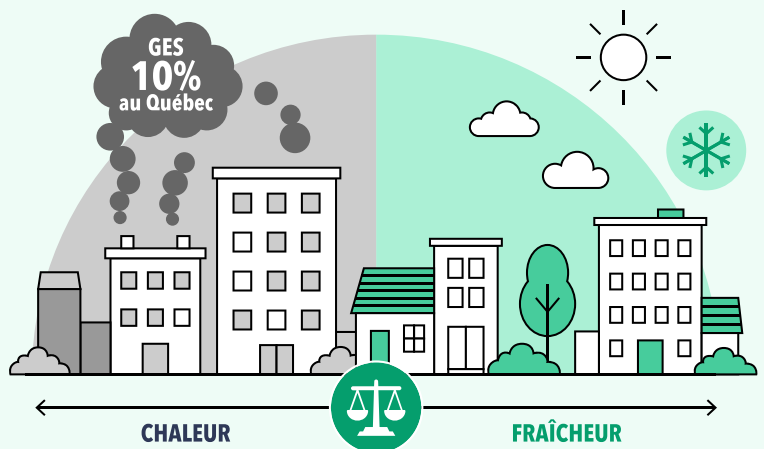
C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Le secteur du bâtiment émet 10 % des GES du Québec, principalement à cause du gaz naturel brûlé pour le chauffage des espaces et de l'eau ainsi que pour la cuisson. Il utilise 33 % de l'énergie consommée au Québec. Il faut donc **décarboner les bâtiments** pour réduire leur impact climatique, mais aussi améliorer leur **performance énergétique** afin de limiter le besoin de nouvelles infrastructures de production d'électricité et les hausses de prix qui en découleraient inmanquablement.

NOTRE PROPOSITION

Adoptons une **Loi-cadre** reconnaissant à tous les ménages le droit au confort thermique à des coûts raisonnables. Dotons-nous d'un **plan d'action rigoureux** sur 20 ans pour en assurer la réalisation.

CONCRÈTEMENT ?



LOI-CADRE AMBITIEUSE

Dès 2026, l'ensemble des règlements d'application de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments seront publiés et adoptés afin de mettre en vigueur, entre autres, **l'obligation d'établir et divulguer la cote énergétique de tous les bâtiments**. Dans le cas de logements locatifs mal cotés, les propriétaires auront l'obligation de rectifier la situation et les loyers seront gelés ou réduits en cas de non-conformité.

RÉNOVATIONS ET APPROCHE JUSTE

Les ménages à revenus modestes bénéficieront d'un programme sur 20 ans de **rénovations écoénergétiques et d'installation de thermopompes sans frais**, à raison de 5 % des ménages concernés chaque année. Financé par les gouvernements, Hydro-Québec et, dans le cas de logements locatifs, par les propriétaires, ce programme leur assurera un confort thermique et des factures d'énergie raisonnables sans leur faire porter des coûts qu'ils sont incapables d'assumer. Dans le cas de locataires, les modalités du programme empêcheront que les coûts des travaux se répercutent sur les loyers ou entraînent des rénovictions.

LES AVANTAGES

- 1 UN DOUBLE BÉNÉFICE**
En réduisant la consommation d'énergie et les GES du Québec tout en renforçant les valeurs québécoises de solidarité et de justice sociale, nous gagnons doublement.
- 2 DES ÉCONOMIES CONCRÈTES**
En ciblant sur 20 ans 600 000 logements de personnes à revenus modestes, on pourrait économiser jusqu'à **2 TWh** d'électricité, avec des économies collectives énormes et des économies pouvant atteindre **300 \$** par an pour les ménages concernés.

EN SOMME...

Un Québec où personne ne grelotte ou ne suffoque dans son logement, c'est un Québec qui a le cœur et la tête à la bonne place!

8

UN RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT STRUCTURANT DANS CHAQUE GRANDE VILLE, UNE BONNE SOLUTION DE MOBILITÉ PARTOUT AILLEURS

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Au Québec, le transport routier des personnes consomme 14 % de l'énergie et émet 23 % des GES. Alors que le **transport collectif** est l'un des meilleurs moyens de réduire cette consommation et ces émissions, ce secteur demeure le **parent pauvre** de la mobilité au Québec.

NOTRE PROPOSITION

Bâtissons un **réseau public de transport collectif de calibre mondial** partout au Québec d'ici 2050. Rejoignons l'Ontario et dépassons-la même un peu en investissant pour les 10 premières années 45 milliards \$ (500 \$ par personne/par an).



CONCRÈTEMENT ?



D'ICI 2027

Un plan complet de développement du transport collectif à l'horizon 2050, selon le « bon mode au bon endroit ».

LA PORTION 2027-2036

POURRA INCLURE :

- la construction de réseaux de tramway à Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil et Sherbrooke;
- des solutions adaptées pour les régions de faible densité et les petites municipalités: autobus scolaires, taxi-bus et véhicules partagés;
- des autobus interurbains;
- un retour du train de passagers à prix raisonnable dans les corridors où les rails sont déjà présents.



FINANCEMENT

La structure de financement des sociétés de transport sera révisée pour assurer les budgets de fonctionnement nécessaires.



LES AVANTAGES

Le transfert modal de l'automobile vers le transport collectif :

- 1 permet aux ménages d'économiser **plusieurs milliers de dollars** chaque année en se passant d'une voiture;
- 2 réduit les émissions de **GES**, la consommation d'énergie, la **pollution** atmosphérique et la **congestion routière**;
- 3 procure des économies en **santé** en réduisant la pollution, en encourageant l'activité physique et en diminuant le nombre d'accidents;
- 4 diminue les coûts de transport pour la société, à qui un kilomètre parcouru en transport collectif coûte 1,21 \$ contre 5,46 \$ pour le même trajet en voiture;
- 5 génère des retombées économiques de **135 milliards \$** sur 10 ans pour des investissements de 45 milliards \$ (ratio de 3/1 établi par la Fédération canadienne des municipalités);
- 6 réduit la demande électrique en diminuant la taille du parc automobile à électrifier.

EN SOMME...

Investir dans le transport collectif, c'est la chose à faire !

9

DES PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES, UN RÉPIT POUR LE BUDGET DES MÉNAGES

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Pour combler leur appétit insatiable de croissance, les fabricants produisent toujours plus de biens et, en conséquence, consomment toujours plus d'**énergie** et de **matières premières**. Multitudes d'objets en plastique, vêtements éphémères, appareils électroniques et électroménagers, plusieurs de ces biens sont vite obsolètes ou défectueux et rejoignent rapidement les montagnes de déchets que nous produisons. Au moment où le coût de la vie monte en flèche, ce gaspillage doit cesser !

NOTRE PROPOSITION

Tournons le dos aux biens jetables ou à courte durée de vie, **misons sur la durabilité et la réparabilité**, optimisons l'usage des biens par la mutualisation et le partage.

CONCRÈTEMENT ?

Des lois, des règlements et des programmes incitatifs seront adoptés pour favoriser une économie sobre en énergie et en matières, en misant notamment sur les leviers suivants :



L'ÉCOCONCEPTION



LA DURABILITÉ ET LA RÉPARABILITÉ



LA CIRCULARITÉ



LE BANNISSEMENT DES BIENS PROBLÉMATIQUES



L'ÉTIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL



LA TAXATION DES PETITS COLIS PROVENANT DE L'ÉTRANGER



LE SOUTIEN AUX INITIATIVES

d'économie du partage, de fonctionnalité, de réemploi et de mutualisation d'équipements, de systèmes de consigne et de services de réparation



L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

les ministères, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et réseaux de la santé et de l'éducation devront atteindre des cibles contraignantes de réduction à la source, de réemploi et de partage des équipements. Ces facteurs seront pris en compte lors de l'attribution des contrats publics.



LES AVANTAGES

Des pratiques d'entreprise plus responsables :

- 1 donneront un véritable **répit au portefeuille des ménages**;
- 2 réduiront **à la source** la consommation d'énergie et de matières premières;
- 3 réduiront **à la source** l'empreinte carbone des biens de consommation;
- 4 réduiront les dépenses des **municipalités, institutions et entreprises** en lien avec leurs **achats** mais aussi pour le **ramassage et l'enfouissement des déchets**;
- 5 permettront de préserver des **terres agricoles** qui auraient servi de dépotoirs;
- 6 réduiront les GES, la circulation et les nuisances associées aux **sites d'enfouissement**;
- 7 favoriseront le respect des limites planétaires et la préservation de la **biodiversité**.

EN SOMME...

Produire moins et mieux, c'est bon pour la planète et pour le portefeuille !

10

EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT EN AMÉNAGEMENT

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Depuis plusieurs décennies, les villes se sont **étalées**, rendant plus difficiles les déplacements en transport actif et collectif, grugeant les milieux naturels et les terres arables, poussant vers le haut la consommation d'énergie et de ressources. Pour retrouver des milieux de vie plus durables et conviviaux, il est indispensable de **renverser** cette tendance et c'est l'un des principaux objectifs de la nouvelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), adoptée en juin 2023. Malheureusement, le gouvernement du Québec continue à prendre de nombreuses décisions à la pièce et sans cohérence, en contradiction avec les principes de la LAU.

NOTRE PROPOSITION

Adoptons dès 2027 un **plan d'action** visant à situer les nouveaux édifices du gouvernement et des organismes publics – écoles, ministères, succursales de la SAQ, etc. – pour qu'ils soient accessibles à pied, en vélo et en transport collectif, ainsi qu'à favoriser une multiplication des projets d'aménagement exemplaires.

CONCRÈTEMENT ?



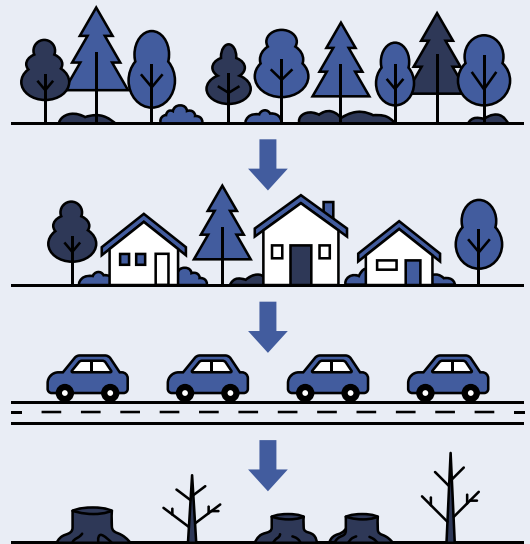
Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation deviendra le **ministère de l'Aménagement du territoire et du Soutien aux collectivités**.



Il coordonnera l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action et révisera la loi pour obliger tous les ministères et organismes publics à obtenir l'approbation du ou de la ministre avant de choisir l'emplacement d'une infrastructure («**test territoire**»).



En parallèle, les municipalités auront accès à un programme de 125 millions \$ par année pendant 5 ans afin de leur permettre de déployer des projets d'aménagement exemplaires.



LES AVANTAGES

1

MOINS DE DÉPLACEMENTS

Les bonnes pratiques d'aménagement réduisent **les déplacements automobiles** en lien avec les infrastructures du gouvernement et, par effet d'entraînement, avec les commerces et les autres institutions.

2

DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Ces pratiques provoquent une diminution de la demande d'énergie et des émissions de GES, atténuent la congestion routière et contribuent à la santé publique.

3

DES MILIEUX DE VIE PLUS CONVIVIAUX

Cela favorise des milieux de vie plus conviviaux et le renforcement du sentiment d'appartenance chez les résidents.

EN SOMME...

Le gouvernement du Québec doit mettre ses ressources à profit pour montrer la voie en matière d'aménagement responsable!

11

L'ÉNERGIE AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE POUR TOUTES ET TOUS, RESPECTUEUSE DES LIMITES PLANÉTAIRES

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

Les stratégies énergétiques et industrielles traditionnelles du Québec sont axées sur l'intégration des économies mondiales et l'attraction de mégaprojets portés par des acteurs externes. Aujourd'hui, les leçons tirées de la crise de la COVID-19 et les mésaventures de type Northvolt se combinent au raz-de-marée protectionniste déclenché par notre voisin du sud pour faire éclater au grand jour les graves vulnérabilités inhérentes à ces stratégies. Le moment est venu de **miser sur nos ressources énergétiques renouvelables pour assurer notre résilience collective.**

NOTRE PROPOSITION

Adoptons une **politique énergétique** soutenant la mise en place d'une «**économie du bien-être**» pour toutes et tous, respectueuse des limites planétaires.

CONCRÈTEMENT ?

Nous nous doterons d'une politique énergétique, assortie d'un plan de mise en oeuvre et d'une feuille de route détaillée, visant à :



Réduire notre dépendance aux multinationales étrangères;



Utiliser notre électricité, avec d'autres moyens, pour nous doter d'une structure industrielle locale résiliente, décarbonée et ancrée dans les réalités des régions; cette structure favorisera la sobriété énergétique et matérielle, répondra aux besoins de base de la population et profitera aux entreprises ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses d'ici;



Donner aux entreprises d'ici un accès prioritaire aux blocs d'électricité;



Augmenter l'**autonomie du Québec** dans des secteurs stratégiques pour la résilience collective;



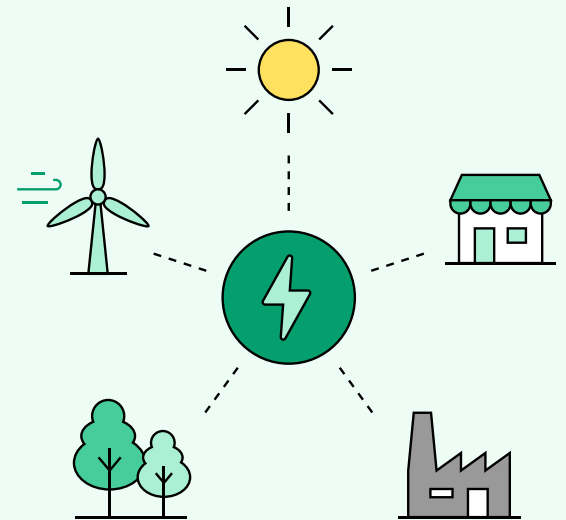
Favoriser la **vitalité et la diversification économique des régions**;



Favoriser la démarchandisation de certaines activités essentielles au bien-être de la population;



Ajouter la performance climatique, énergétique et écologique aux critères d'octroi des contrats publics.



LES AVANTAGES

- 1 UNE ÉCONOMIE PLUS RÉILIENTE**
 Cette politique énergétique accroîtra la **robustesse** économique du Québec à moyen et long termes.
- 2 UNE TRANSITION DURABLE**
 Tout en aidant le Québec à atteindre ses cibles de **baisse des émissions de GES**, cette politique protégera la **biodiversité** et répondra aux enjeux géopolitiques.
- 3 DES RETOMBÉES LOCALES**
 En misant sur des PME locales, le gouvernement pourra récupérer plus de revenus, car les bénéfices de ces entreprises restent sur le territoire.

EN SOMME...

Utilisons nos ressources énergétiques renouvelables pour construire le Québec que nous voulons!

12

UNE POLITIQUE NATIONALE DE DÉSESCALADE ET DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUES

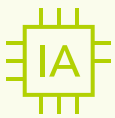
C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

L'utilisation des technologies de l'information (TI) est en croissance depuis des décennies et cette croissance s'accélère en raison de la popularité des vidéos en ligne, de l'internet des objets et surtout du développement fulgurant de l'intelligence artificielle (IA). Hydro-Québec projette une multiplication par sept de la demande en électricité des centres de données d'ici 2035. La consommation de pointe de ce secteur devrait passer d'environ **190 mégawatts (MW) à plus de 1 100 MW**, ce qui correspond à **70 %** de la puissance totale des quatre centrales du Complexe de la Romaine.

NOTRE PROPOSITION

Résistons à la voracité énergétique du numérique et à la concentration du pouvoir entre quelques grandes entreprises technologiques en adoptant une **politique de désescalade et de souveraineté numériques** mettant à l'honneur l'économie locale et la santé publique.

CONCRÈTEMENT ?



UNE IA RESPONSABLE

Au sein de l'appareil gouvernemental, nous **limiterons la consommation d'énergie** en nous dotant de normes claires pour une utilisation ciblée des TI et de l'IA. Les entreprises du Québec auront accès à des ressources pour les inciter à **utiliser judicieusement l'IA** dans une optique de sobriété et d'efficacité.



DES DONNÉES SOUVERAINES

Les ministères et organismes publics rapatrieront leurs données dans des **centres de données québécois** et les entreprises privées seront encouragées à faire de même.



DES CRITÈRES CLAIRS

Nous établirons des **normes claires** encadrant l'implantation de nouveaux centres de données et l'attribution de MW d'électricité, soit la propriété québécoise, l'utilité publique, les retombées économiques et la récupération de la chaleur.



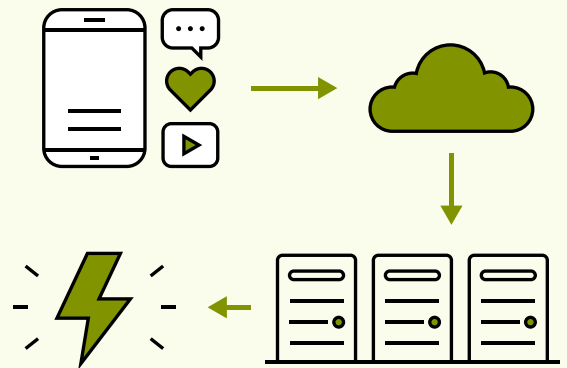
UNE CULTURE NUMÉRIQUE DURABLE

Une formation à la **sobriété numérique** sera fournie dans les écoles et une campagne de sensibilisation grand public sera menée afin d'encourager des pratiques d'utilisation durable des technologies et de lutter contre la cyberdépendance.



DES PLATEFORMES LOCALES

Pour les communications publiques, nous sortirons des GAFAM et recourrons plutôt à des **plateformes québécoises, à des logiciels libres, à des infolettres, ainsi qu'aux diverses plateformes des médias traditionnels**, qui en ont bien besoin.



LES AVANTAGES

- 1 UNE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE RENFORCÉE**
 Une politique nationale de désescalade et de souveraineté numériques favorisera une utilisation plus judicieuse de notre électricité et renforcera la sécurité de nos données.
- 2 DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**
 Cette politique limitera les GES associés à l'utilisation des TI et de l'IA et réduira les problèmes de santé liés aux écrans.

EN SOMME...

Notre énergie et nos données ont une valeur stratégique inestimable. Mettons-les à l'abri des prédateurs!

13

NON AU NUCLÉAIRE

C'EST QUOI, LE PROBLÈME ?

À la suite de l'arrêt de production de la centrale Gentilly-2 en 2012, le Québec a fermé la porte à l'énergie nucléaire. Or celle-ci revient maintenant sur le tapis comme option à envisager. Bien que bas-carbone, ***l'énergie nucléaire pose problème du début à la fin du processus.*** De l'extraction polluante de l'uranium à la gestion impossible de ses déchets, elle présente de nombreux risques, reste extrêmement lente et coûteuse à mettre en place et ne répond pas aux exigences d'une transformation socioécologique de nos sociétés. De plus, elle entretient des liens forts avec l'industrie militaire.

NOTRE PROPOSITION

Abandonnons définitivement l'énergie nucléaire sous toutes ses formes.

CONCRÈTEMENT ?



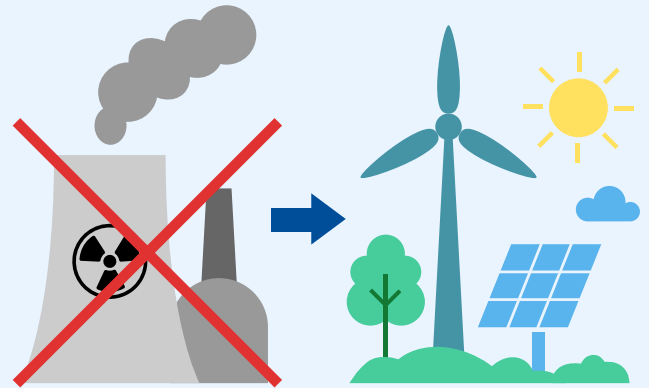
BANNIR LE NUCLÉAIRE

Nous bannirons l'énergie nucléaire par des mesures législatives. Le processus de démantèlement des centrales Gentilly I et II sera mené en toute transparence.



UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Québec misera sur la sobriété énergétique, sur ses importantes capacités de production d'hydroélectricité, sur l'apport complémentaire des énergies éolienne et solaire ainsi que sur la récupération de chaleur pour réaliser sa décarbonation plus rapidement. La carboneutralité sera ainsi atteinte à moindre coût et avec beaucoup moins de risques que si le mix énergétique incluait le nucléaire.



LES AVANTAGES

- 1 ÉVITER LES RISQUES DU NUCLÉAIRE**
 L'abandon définitif du nucléaire dans le mix énergétique québécois évitera les nombreux problèmes et risques associés à cette filière, de l'extraction de l'uranium jusqu'à la gestion des déchets.
- 2 MISER SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**
 Considérant aussi les délais et les coûts de construction des centrales nucléaires, le recours aux sources renouvelables apparaît nettement comme l'option la plus réaliste et sécuritaire.

EN SOMME...

Nous avons tout ce qu'il faut pour réussir la transition énergétique sans recourir au nucléaire!